

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 5 octobre 2015 à 19h30, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :  
Diane Kirouac, conseillère  
Colette Gagnon, conseillère  
Mélanie Vogt, conseillère  
Dominique Poulin, conseiller  
Alexandre Bergeron, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

**Ordre du jour**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la dernière séance ;
3. Adoption des comptes et du journal des salaires pour la période du 14 septembre au 5 octobre 2015 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Suivi des dossiers du mois en cours ;
6. Lecture de la correspondance ;
7. Varia ;
8. Période de questions de l'assistance ;
9. Levée de la séance ordinaire du 5 octobre 2015.

**Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il rappelle que le 19 septembre dernier, a eu lieu le passage de La Classique des Appalaches. Il remercie Colette, Diane et Alexandre de s'être joint à lui pour le bénévolat nécessaire. Il précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

**2015-121 Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** l'ordre du jour du 5 octobre 2015 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

- 1 - Dossier de Mme Marguerite Drouin
- 2 - Dossier de Mme Céline Bélanger et M. J. Alain Laroche

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-122 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015**

**Proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

**Que** la résolution 2015-112 soit corrigée et se lise comme suit:

### **Location de locaux au 1245, rue Principale**

**Attendu que** la municipalité a des locaux à louer au 1245, rue Principale ;

**Attendu que** pour ce faire la municipalité a demandé une étude de marché à Paul Desaulniers, courtier immobilier de REMAX Bois-Francis Inc. afin de déterminer le coût des locaux à louer ;

**Attendu que** dans son questionnement, le conseil se donne encore quelques mois de réflexion avant de signer une entente avec REMAX ;

Par conséquent il est **résolu** et convenu pour le moment de mettre une annonce dans le journal j'AI la Bougeotte pour la location des locaux au 1245, rue Principale et de contacter le bureau municipal pour toutes informations.

**Que** le procès-verbal du 14 septembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

### **2015-123 Approbation des comptes pour la période du 14 septembre au 5 octobre 2015**

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #2953 à #2990 au montant de 192 238.61\$

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

#### **Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 5 octobre 2015.

---

Suzanne Crête, g.m.a.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

### **2015-124 Dossier J. Alain Laroche**

**Attendu que** Monsieur et Madame Laroche ont fait une demande de dérogation concernant quelques irrégularités sur leur propriété le 13 avril 2015 ;

**Attendu que** suite à la décision prise par le conseil à la séance du 24 août dernier concernant leur dérogation, Monsieur et Madame Laroche ont demandé par écrit sur quoi le conseil s'appuyait pour rendre une décision ;

**Attendu que** la municipalité a répondu par courrier leur mentionnant l'article du règlement sur quoi la décision s'est appuyée ;

**Attendu que** suite à la réponse de la municipalité, Madame et Monsieur Laroche demandent plus de précisions par lettre datée du 18 septembre 2015 concernant la thermopompe ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin et adopté par les conseillers présents ;

**Qu'**une correspondance par lettre sera adressée à Madame et Monsieur Laroche évoquant que pour répondre à leur questionnement, la décision du conseil applique le règlement en vigueur ;

De plus, nous constatons que parmi les points déjà évoqués dans nos correspondances précédentes, plusieurs restent non réglés par Madame et Monsieur Laroche ;

**Que** ceux-ci ont un délai de dix (10) jours pour remédier aux non-conformités.

**2015-125 Abrogation de la résolution 2005-110**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Albert a adopté la résolution 2005-110 laquelle autorise un branchement à l'égout et la construction d'une résidence sur la propriété de la rue Jean de Madame Marguerite Drouin le 2 mai 2005 ;

**Attendu que** le règlement en vigueur aujourd'hui ne permet pas la délivrance de permis et que la réglementation n'est pas appelé à changer prochainement ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère et **résolu** unanimement par les membres présents;

**D'abroger** la résolution 2005-110.

**2015-126 Location d'un espace au 1245, rue Principale**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Albert a des espaces à louer au 1245, rue Principale ;

**Attendu que** l'entreprise Olivier Del Mondo a manifesté son intérêt pour la location d'un espace pour entreposer un frigidaire ;

**Attendu que** le prix fixé par la municipalité est de 100\$ par mois ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la municipalité loue un espace à Olivier Del Mondo aux conditions énumérées ci-haut.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2015-127 Spectacle-bénéfice au profit de la Fondation Raymond Roy**

**Attendu que** la Fondation Raymond Roy sollicite à nouveau la participation de la Municipalité de St-Albert par l'achat de billets pour son spectacle-bénéfice du 17 novembre prochain ;

**Attendu que** les fonds ramassés lors de ce spectacle-bénéfice serviront à financer les activités de la Maison Raymond Roy qui vient en aide aux jeunes de 18 à 30 ans aux prises avec différents problèmes ;

**Proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert achète deux (2) billets pour assister à ce spectacle-bénéfice au coût de 60\$ par billet.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-128 Subvention Gesterra – Gestion des matières résiduelles**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert désire demander une subvention à la compagnie Gesterra ;

**Attendu que** la subvention peut aller jusqu'à 0.25\$ /habitant, ce qui fait un montant de 395.75\$ ;

**Attendu que** pour recevoir ce montant, plusieurs critères se doivent d'être respectés ;

**Attendu que** la municipalité répond à tous les critères pour la demande de subvention ;

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** la Municipalité de Saint-Albert soumette la demande à Gesterra via le formulaire.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2015-129 Levée de la séance ordinaire du 5 octobre 2015**

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soit levée à 20h55.

---

Alain St-Pierre,  
Maire

---

Suzanne Crête, Directrice générale /  
Secrétaire-trésorière